

Bulletin no 1/2009

Vous tenez entre vos mains la première édition du Bulletin de BIEN-Suisse. Nous aimerions par le biais de celui-ci informer nos membres ainsi qu'un cercle plus large de personnes intéressées sur les développements actuels du débat sur le Revenu de Base, ceci dans le cadre helvétique et international. Le Bulletin complète les autres canaux d'information de BIEN-Suisse (site, courrier électronique etc.) et paraît occasionnellement, mais au moins deux fois par an. Commentaires et contributions à la publication sont les bienvenues.

Albert Jörimann, président de BIEN-Suisse

Nouveau site Internet de BIEN-Suisse

Dès le 1er janvier nous avons renouvelé notre site internet et nous réjouissons de vous y accueillir sur www.bien-ch.ch, aussi bien que sur www.revenudebase.ch. Vous avez ainsi la possibilité, via le comité, d'apporter vos contributions sur notre forum de discussion, et ainsi d'animer le débat avec d'autres.

Crise et revenu de base

Après la crise financière se dessine une récession économique. Et dans ces situations les prémisses d'un revenu de base inconditionnel se révèlent clairement. Peu importe si ce qui se passe actuellement est une adaptation conjoncturelle ou une modification structurelle, le revenu de base offre en tout temps, et sans beaucoup d'investissements administratifs une indispensable assurance de base pour tous, capable d'atténuer les chocs dus aux nécessaires changements et permutations dans l'économie et dans la société, et ainsi d'alléger et faciliter adaptations et modernisations induites par ces changements. Et de plus, il garantit une consommation stable des biens de première nécessité, consommation qui se trouve actuellement dans les pays dits développés au centre des programmes conjoncturels exigés (en Suisse également de telles exigences sont là). En même temps le revenu de base inconditionnel n'est pas un revenu de crise, mais représente un modèle moderne pour toute situation normale.

Troisième congrès germanophone sur le revenu de base (RB), Berlin, 24-26 octobre 2008

Comme pour les congrès précédents, la substance du congrès résida dans la quarantaine d'ateliers, où les aspects les plus divers du revenu de base inconditionnel furent éclairés, partant des questions de financement, en passant par les fondements théologiques, jusqu'aux effets, à tous niveaux, sur la société. Plus de 500 participants assistèrent aussi aux tables rondes, où les critiques envers les orateurs fusèrent parfois avec conviction. Les thèmes centraux furent également : le montant du RB, l'inconditionnalité, la définition du travail, oscillant entre activité, travail rémunéré ou non rémunéré et occupation. Apparurent tout autant de divergences que de compréhensions, ainsi que, « d'en bas », l'exigence de respect, de reconnaissance, de dignité, qui demeurent des denrées rares pour les destinataires de l'aide sociale..

Un point important de ce congrès fut une déclaration exprimée par plusieurs groupes en faveur d'un revenu de base émancipateur, déclaration que l'on trouve sur le site du congrès. (www.grundeinkommen2008.org)

BIEN international

Manifestations/ Evénements nationaux

USA : 8^e congrès du U.S. Basic Income Guarantee Network à New York, du 27 février au 1 mars 2009 (entre autres avec la participation du sénateur canadien conservateur Hugh Segal, qui mène actuellement dans son pays une nouvelle campagne en faveur du RB, et du député de centre-gauche NPD Tony Martin).

Projet pilote en Namibie

Ce projet, situé à Otjivera-Omitara, à l'Est de Windhoek, Namibie, est internationalement observé avec grand intérêt. Là, tous les habitants de moins de 60 ans reçoivent inconditionnellement 100 dollars namibiens par personne et par mois, indépendamment de tout autre revenu ou fortune. La responsable du projet est la Namibian Basic Income Grant Coalition, fondée en 2004. Celle-ci a publié récemment le premier rapport faisant état de résultats encourageants, qui ont dépassé les attentes de la BIG Coalition ; le projet semble remarquablement pris en charge et très bien conduit. La mendicité pour des produits alimentaires a totalement disparu, et le sens des responsabilités des gens s'est accru.

Création de BIN Italia

En juillet 2008 fut fondée en Italie une « fille » de BIEN du nom de BIN Italia (Basic Income Network Italia). Voir d'autres renseignements sur l'Internet sous www.bin.italia.org.

Nouvelle édition de Basic Income Studies (Vol. 2, Issue 3, 2008)

Plus de renseignements sur cette publication sponsorisée par BIEN sur www.bepress.com/bis.

Belgique : le parti des Verts se prononce pour un revenu de base

A l'occasion du débat de fond au sujet du programme du parti pour les 20 prochaines années, le parti des Verts « Groen ! » inclut à une petite majorité le revenu de base inconditionnel dans son programme (29-30 novembre 2008).

France : réforme de l'assurance sociale

Le 27 novembre dernier le Sénat français décida d'une réforme importante du fameux Revenu Minimum d'Insertion – RMI, qui s'appelle désormais « Revenu de Solidarité Active » et entre en vigueur le 1 juillet 2009. La nouveauté est que des personnes avec un bas revenu (jusqu'à 1200 Euro par mois) perçoivent une part de ce RSA, ce qui fait, d'après BIEN Newsflash, que ce RSA s'approche d'un impôt négatif. Cependant ce RSA n'est pas inconditionnel, mais il dépend de la motivation au travail et de la signature d'un « contrat d'insertion », qui mentionne l'obligation de recherche d'emploi.

Source: BIEN-Newsflash No 54 de novembre 2008; autres informations sur www.basic.income.org

Suisse

Film DVD sur le RB de "Initiative Grundeinkommen"

Le 17 septembre s'est déroulée à Bâle la première helvétique du film « Grundeinkommen » de Dani Häni et d'Enno Schmid, les fondateurs de « Initiative Grundeinkommen » il y a deux ans. Dans le même temps le film a été montré dans différentes villes d'Allemagne et d'Autriche. Les réactions des partisans du revenu de base furent en général enthousiastes, ce qui n'a en soi rien d'étonnant. Mais il s'avéra également que cette œuvre peut servir d'introduction au RB pour un public non informé. Long de 100 minutes, le document se déroule comme un récit, mais l'objectif d'infor-

mation est bien tenu. Des copies en DVD peuvent être obtenues directement auprès de "Initiative Grundeinkommen", mais aussi auprès de BIEN-Suisse. Le film est excellent pour l'information publique. En principe une salle et un beamer suffisent, et BIEN aide volontiers à l'organisation de telles manifestations, qu'elles soient privées ou publiques.

BIEN-Suisse

Lors des dernières séances de comité il s'est agi essentiellement de la mise en œuvre des mesures décidées lors de l'Assemblée Générale, en particulier envoi d'information à un large public avant fin septembre, création du présent Bulletin, et élaboration d'un nouveau site Web. S'ajoute encore les travaux de réflexion en vue d'un concept de RB pour la Suisse.

Recherche de membres et de fonds

Les échos de notre envoi de fin septembre furent positifs, mais modestes ; et les rentrées escomptées en vue d'une campagne d'information nationale restèrent relativement faibles. Le comité va évaluer l'impact des moyens récoltés et le moment de l'année. Mais il engage vivement les membres et personnes intéressées à persévérer dans ce projet.

Travaux sur le concept

Nous connaissons tous le dilemme : il n'a y pas qu'un modèle de RB mais des quantités. Par ailleurs une des forces du RB réside dans le fait qu'il s'agit d'un concept ouvert, qui laisse de la place pour de nombreuses options. Ce champ ne devrait être trop vite bridé par un seul modèle. Il pourrait de plus se trouver que le modèle choisi soit contre-productif, en nous aliénant certains sympathisants ou en nous coûtant certains appuis politiques.

Mais d'un autre côté une organisation comme BIEN ne peut pas simplement parler pendant des années de la belle idée du RB. Elle doit entrer dans le débat sur une mise en place concrète en Suisse, et tout de même rester ouverte. Nous ne pouvons rester fixés sur une seule variante, mais il est indispensable de parler d'un modèle comprenant plusieurs variables.

Le comité de BIEN-Suisse avait discuté lors de trois séances en 2006 de questions de fond. La dernière discussion émergea lors de l'AG 2006, et les résultats donnèrent lieu à un document provisoire qui reste à mettre en valeur. Après la poursuite du travail sur le concept, en particulier par le biais d'une série de publications, la nécessité de transformer une belle idée – le RB inconditionnel - en un modèle concret se fait jour de plus en plus. Ces débats ont commencé, et après l'établissement des premières bases, nous voulons y intégrer également les membres et personnes intéressées. Le diable se logeant dans le détail, nous prévoyons des débats fournis. Et d'autre part nous sommes bien conscients de nous trouver, avec l'idée du RB, au seuil d'un processus politique, ce qui signifie que nous n'avons pas à entrer dans tous les détails, car le travail de proposition d'une loi va à coup sûr encore occasionner des modifications. Mais celles-ci ne devront pas toucher les fondements, et c'est bien pourquoi l'accent est actuellement mis sur ceux-ci.

Expériences vécues

Un revenu minimum et le respect de la dignité humaine sont-ils vraiment garantis dans le système social suisse actuel ? Nous publierons quelques expériences vécues pour alimenter la réflexion. Cela se passe en Suisse romande en 2008; les

faits sont authentiques sous réserve des quelques modifications nécessaires pour que les personnes ne soient pas facilement reconnaissables.

Une mère de famille qui a perdu sa fortune...

Madame Chen, d'origine asiatique, a épousé un Suisse avec qui elle a eu trois enfants. Maintenant elle est divorcée, elle a la garde des enfants. Le mari est poursuivi pour des délits graves, il est en fuite, il ne paie aucune pension alimentaire.

Madame Chen habitait dans une belle villa dans un quartier chic quand son mari est parti. En mauvaise santé, elle recevait une rente de l'Assurance-Invalidité, ainsi que trois rentes pour enfants. Même avec les allocations familiales, cela ne couvre pas les besoins vitaux.

Heureusement quelques membres de sa famille d'origine lui ont prêté de quoi vivre avec ses enfants. Lorsque le divorce a été prononcé, le juge a ordonné la vente de la villa, une partie du prix revenant à Mme Chen. Avec cette somme, elle a payé son avocat et a remboursé les membres de sa famille qui l'avaient aidée. Toute sa fortune a été dépensée. Quittant la belle villa, elle a emménagé avec les enfants dans un logement trop petit, en sous-location, et s'est adaptée tant bien que mal à une vie dans la pauvreté.

Dans notre excellent système social suisse, on ne laisse pas les invalides et leurs enfants sans minimum vital : les Prestations Complémentaires à l'AVS et l'AI leur permettent de vivre simplement mais dignement. Tout devrait donc être OK pour Madame Chen et sa famille.

Mais...

Pour obtenir les prestations complémentaires, il faut démontrer qu'on n'a ni fortune, ni revenus suffisants. Madame Chen a donc rempli les questionnaires ad hoc. L'administration lui a demandé où était passé l'argent de la vente de la villa; elle a dit la vérité et les prestations ont été refusées : elle ne remplit pas les conditions légales, à cause de sa "fortune". En effet, la loi précise bien que si quelqu'un s'est "dessaisi" de ses biens, on calcule comme si ces biens existaient encore. C'est logique, cela prévient les abus.

Mais dans la famille de Madame Chen, quand on s'entraide, on verse l'argent de la main à la main, sans s'embarrasser de pièces comptables, même si chacun note pour lui-même les sommes prêtées ou reçues. Madame Chen a demandé des attestations à ses frères et sœurs; elle a montré les décomptes de ses retraits bancaires au moment des remboursements, mais cela n'est pas suffisant comme preuve. Il lui faut donc entamer une procédure d'opposition et de recours, cela peut prendre des mois et le résultat n'est pas certain.

En attendant, la famille n'a pas assez pour vivre, les cotisations d'assurance maladie ne sont pas payées, les actes de défaut de bien s'accumulent. Il sera très difficile de trouver un meilleur logement. Madame Chen va donc présenter une demande d'aide sociale : une nouvelle fois elle va expliquer la situation, remplir des questionnaires, rassembler des pièces, donner des explications sur la fortune envolée... Et pendant ce temps, malgré la maladie, elle doit trouver l'énergie d'élever seule ses enfants de 10, 12 et 14 ans.